



OPEN DE DORDOGNE 2007

Bases réglementaires

Compétition de pêches aux leurres, en bateaux, en 2 manches de 7 heures

RECEPTION :

La réception des compétiteurs se fera à 7h 30 le samedi 20 Octobre 2007 sur les quais de Dordogne à Bergerac (quais SALVETTES). La mise à l'eau des embarcations aura lieu à partir de 8 h , après le briefing.

PREMIERE MANCHE : Départ des équipages donné devant les quais. Entre le vieux pont et la tête de l'îlot.

La première manche se déroulera de 10 h 00 à 17 h 00 sur un secteur d'environ 10 kilomètres allant de l'amont du barrage de Bergerac (réserve en amont du barrage 150 m, défense de naviguer) jusqu'à 600 mètres à l'amont du pont routier de la nouvelle déviation sur la commune de Creysse (pont de couleur rouge). Les compétiteurs devront rejoindre la zone de retour entre le vieux pont et la pointe de l'îlot. (17h maxi)

DEUXIEME MANCHE :

Briefing et petit déjeuner à 07 h15 le dimanche 21 octobre 2006, au restaurant LA PYRAMIDE sur la base nautique de Trémolat. Début à 9 h 00 et fin à 16 h 00, départ donné devant la pyramide.

La zone de pêche sera le plan d'eau de la base nautique international de TREMOLAT

Limite amont seuil rocheux de ALLES - Limite aval, rangée de bouées en aval du pont SNCF de MAUZAC ET GRAND CASTANG (interdiction de dépasser les bouées)

Le canal de mise à l'eau sera considéré comme hors zone et réservé à des démonstrations.

Les compétiteurs devront rejoindre la zone de retour à 16 h 00 maximum devant l'île de Trémolat entre les 2 bouées et remettre leurs feuilles de captures au bateau commissaire.

POISSONS HOMOLOGUÉS POUR CHAQUE ESPÈCE :

Perche : *Perca fluviatilis* d'au moins **25 cm.**

(Quota 5 unités)

Sandre : *Sander lucioperca* d'au moins **40 cm.**

(Quota 3 unités)

Brochet : *Esox lucius* d'au moins **50 cm.**

(Quota 3 unités)

Black bass : *Micropterus salmoide* d'au moins **30 cm.**

(Quota 4 unités)

BROCHETS ET SANDRES :

Ils seront présentés au bateau de contrôle, durant le temps de pêche pour y être mesurés ; seront retenus les plus longs de chaque espèce. Une équipe peut, si ses capacités de stockage lui permettent, conserver ses brochets ou sandres dans son vivier pour les faire mesurer plus tard, mais toujours durant le temps de pêche. Attention, un maximum de 5 poissons de chaque espèce peut être conservé. (Quota de 5 pour la Perche, et 3 ou 4 pour les autres espèces)

LE BLACK BASS ET LES PERCHES :

Ils devront être ramenés vivants à la mesure dans la limite de 5 individus par espèce (selon le quota ex 4 pour le Black Bass) et par bateau puis seront relâchés in situ. Il est obligatoire d'utiliser un **VIVIER INTERNE**. Il est interdit de transporter d'autres espèces que celles citées précédemment. Le jury peut également mesurer ces poissons si la capacité de stockage du vivier n'est pas assez importante.

Le classement final s'effectuera au total des millimètres cumulés pour chaque espèce.

Un classement par espèces sera effectué, chaque équipe concourant pour toutes les espèces.

PECHE INTERDITE POUR TOUS LES COMPETITEURS 8 JOURS AVANT L'OPEN À PARTIR DU SAMEDI 13 OCTOBRE 2007 INCLUS.

RECOMMANDATIONS :

Il vous faut consulter le règlement de la compétition (à votre disposition sur place). Nous vous recommandons la plus grande courtoisie envers les organisateurs, le jury ainsi qu'envers les gardes pouvant contrôler si vous êtes en règle avec la police de la pêche et de la navigation.

PLAINTES ET RECLAMATIONS :

Pour toute réclamation le jury reste ouvert 30 minutes après l'affichage des résultats, période durant laquelle il pourra être formulé les réclamations. Aucune plainte ne sera entendue ultérieurement. Le classement final ne prendra un caractère définitif que passé ces délais. Le classement final s'effectuera au total des millimètres cumulés pour chaque espèce.

Un classement par espèces sera effectué, chaque équipe concourant pour toutes les espèces.

VITESSE MAXIMUM SUR LES PLANS D'EAU DURANT L'ÉPREUVE 10 KMH (LE PORT DU GILET DE SAUVETAGE EST OBLIGATOIRE LORS DE LA NAVIGATION AU MOTEUR THERMIQUE)

AUCUNE RETRACTATION D'ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTÉE PASSE LE 06 OCTOBRE 2007, APRES CETTE DATE LES SOMMES VERSÉES A L'ORGANISATION RESTERONT ACQUISES A L'A.F.C.P.L